

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010 24 ET 25 JUIN

QUESTION ORALE POSEE PAR JEAN-CHRISTOPHE ANGELINI POUR LE GROUPE « FEMU A CORSICA »

OBJET : Réaction à l'article du « Monde » sur les financiers DEXIA.

Dans un article récent, paru le 16 juin 2010, «Le Monde» met en exergue les pratiques de la banque DEXIA en matière de crédits risqués (prêts dont le taux varie en fonction de paramètres financiers complexes), vendus aux collectivités locales dans les années 2000.

Le groupe dirigé par Pierre MARIANI ne fournit pas de chiffres très précis, mais donne des tendances relativement inquiétantes.

La donnée essentielle porte sur le montant de ces crédits : près de 26 milliards d'€, sur un encours de prêts au secteur public local de 72 milliards au 31 décembre 2009 : 36% des montants accordés par la banque DEXIA sont donc concernés !

Aucune précision n'est apportée sur le prix demandé par DEXIA à celles qui souhaitent sortir de ces crédits, pour les transformer en prêts classiques, à taux fixe ou variable, et supprimer ainsi les aléas sur les finances publiques.

Selon les informations du journal, 10,5 milliards (14,5% des montants) présentent un fort risque de renchérissement des taux d'intérêt et 6 milliards (8% des montants) sont explosifs, car leur taux évolue selon le cours des devises.

Leurs effets sont tellement incontrôlables que la vente de tels prêts est désormais prohibée.

Chaque jour peut être calculée une pénalité de sortie. Toujours selon les informations du journal, au 31 décembre 2009, le prix à payer à DEXIA par l'ensemble des collectivités pour se débarrasser de ces crédits spéculatifs est de 4 milliards d'€. Une épée de Damoclès est bel et bien suspendue au-dessus de nombreuses collectivités... et des contribuables !

Cette somme (16 % du capital emprunté) est contestée par DEXIA, car certains prêts sont à la frontière entre « classique » et « structuré ». De plus la banque conteste le bien-fondé de la notion de "valeur liquidative ou pénalité de sortie", au caractère artificiel. Sa valeur liquidative n'est certes qu'une perte latente, qui peut fondre ou enfler, et ne devient réelle qu'au moment où le crédit est remboursé. Mais elle demeure un indicateur d'exposition au risque.

Toujours suivant « Le Monde », 18 régions sur 22 ont souscrit de tels prêts à l'instar de 62 départements sur 100, des milliers de communes, 373 établissements de santé, 107 organismes HLM et 42 sociétés d'aménagement.

Et bien sûr, la Collectivité Territoriale de Corse se distingue !

Au 31 décembre 2009, **elle est la plus endettée des régions**, avec 107 millions d'€ de crédits et une perte latente de 23 millions.

Outre la Seine-Saint-Denis, qui a défrayé la chronique en présentant un budget en déséquilibre, d'autres territoires sont englués dans ces prêts, comme le Rhône avec 460 millions d'€ de crédits, pour un coût de sortie de 147 millions, et l'Ain avec 156 millions d'€ et un ticket de sortie de 51 millions.

La banque DEXIA s'est elle-même prise au piège, en souscrivant des options de couverture des risques auxquels elle exposait ses clients auprès d'une vingtaine de banques d'affaires.

En 2008, ces banques ont exigé des fonds de garantie, que DEXIA se refuse aussi à communiquer. Les Commissions bancaires, française et européenne, ont d'ailleurs réclamé à DEXIA, en mai 2009, des explications sur ces appels de marge et placé la banque sous surveillance.

Vous l'aurez compris, l'objet de cette question n'est pas de mettre en cause sur le principe le comportement de DEXIA, mais bien de débattre des implications des engagements financiers contractés par notre Collectivité à ce jour.

La question de l'endettement de la C.T.C est plus largement, de ses ressources et de sa capacité à financer l'ensemble de ses actions durant la mandature, a été au cœur de la dernière campagne électorale.

J'aimerais donc savoir, au seuil de cette nouvelle mandature et de la saison estivale, en quoi ces différents prêts nous affectent et par extension, vous demander d'organiser dans les meilleurs délais, en commission des finances et/ou en session plénière, une discussion sur la nature de nos finances, et des ressources que nous pourrions mobiliser durant les quatre prochaines années.

Je vous remercie.

